Délibération n° 2025.006

Séance du 30/01/2025 N° ordre : 06



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27 - Présents : 19 - Excusés : 8 - Votants : 24

dont 5 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET:

AFFAIRE BUDGETAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLO - FST

Aménagement du Cœur de Bourg – Tranche 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 03/02/2025

Date de télétransmission en préfecture : 03/02/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente janvier deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRESENTS: Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie

OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme

MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES: Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPA-

CHERIE), Alain ISELIN (pouvoir donné à Martine JUGIE), André CHASTAN (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJ-KANE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie

FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE: Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 2021.006 en date du 28 juillet 2021 attribuant un marché de maitrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du cœur de ville (PAB du Bourg) avec le groupement DEJANTE VRD & CONSTRUCTION, Mandataire et AJ INGENERIE, cotraitant hydraulique ;

Considérant que le centre bourg ancien présente un enjeu particulier en terme de services et d'attractivité pour la commune ;

Considérant que son tissu urbain est pittoresque avec un bâti traditionnel de qualité marqué par une église protégée et un place arborée de grande qualité;

Considérant que la présence de la rivière Vézère est également un élément caractéristique du bourg avec les deux ponts routier et ferroviaire ;

Considérant que l'aménagement du cœur de bourg doit être modernisé pour mettre en valeur ses espaces publics, ses services et l'ouvrir à de nouvelles fonctions touchant à la mobilité :

Considérant que l'étude lancée sur l'ensemble de la zone concernée a abouti sur un programme pluriannuel d'investissement dont la 1ère tranche Secteur Ecole / Stade consiste à restaurer les écoulements naturels du ruisseau à ciel ouvert afin de recréer l'écosystème qui accompagne les berges du cours d'eau et à redéfinir l'espace de vie autour du stade jusqu'à la Vézère.

Considérant que le montant estimatif des travaux de la tranche 1 - Secteur Ecole / Stade s'élève à 1 659 914 € HT réparti comme suit :

- Tranche Ferme 2025 (Tranche 1-A): 743 145 € HT;
- Tranche Optionnelle 2026 (Tranche 1-B): 916 769 € HT.

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive au titre du Fonds de Soutien Territorial à hauteur de 20 % du montant H.T. des travaux plafonnés à 150000 €;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg dont le montant estimatif HT de la 1ère tranche - Secteur Ecole / Stade s'élève à 1 659 914 €, réparti comme suit :
 - ➤ Tranche Ferme 2025 (Tranche 1-A): 743 145 € HT;
 - ➤ Tranche Optionnelle 2026 (Tranche 1-B): 916 769 € HT.

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20250130-DL2025_006-DE Date de télétransmission : 03/02/2025 Date de réception préfecture : 03/02/2025

Délibération n° 2025.006

Séance du 30/01/2025 N° ordre : 06

Suite n° 1

- SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2025 auprès de la CABB au titre du FST concernant la Tranche 1-A:

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
743 145 €	FST	20 %	150 000 €	30 000 €

- ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DETR)	80 000,00 €
Subvention ETAT (FONDS VERT)	111 471,75 €
Subvention DEPARTEMENT (Contrat territorial)	90 300,00 €
Subvention AGGLO (FST)	30 000,00 €
Subvention AGENCE DE L'EAU	273 586,48 €
Autofinancement	157 786,77 €
TOTAL HT	743 145 ,00€

 DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 janvier 2025,

Alain LAPACHERIE

Le Majre,

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 03/02/2025

Date de télétransmission en préfecture : 03/02/2025